

MAR 25 2005  
PATENT & TRADEMARK OFFICE

03-31-2005

Form PTO-1594 (Rev. 06/04)  
OMB Collection 0651-0027 (exp. 6/30/2005)

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE  
Patents and Trademark Office

3/25/05

RECORDED  
TRADEMARKS ONLY  
102970787

To the Director of the U. S. Patent and Trademark Office: Please record the attached documents or the new address(es) below.

**1. Name of conveying party(ies)/Execution Date(s):**  
 Mitchell Sports

Individual(s)       Association  
 General Partnership       Limited Partnership  
 Corporation-State  
 Other Business Corporation of France

Citizenship (see guidelines) France

Execution Date(s) \_\_\_\_\_

Additional names of conveying parties attached?  Yes  No

**2. Name and address of receiving party(ies)**  Yes  No

Additional names, addresses, or citizenship attached?  Yes  No

Name: Pure Fishing Europe

Internal Address: \_\_\_\_\_

Street Address: 396, Rue de la Precision

City: Z.I. de Pres Paris

State: 74970 Marignier

Country: France Zip: \_\_\_\_\_

Association Citizenship \_\_\_\_\_  
 General Partnership Citizenship \_\_\_\_\_  
 Limited Partnership Citizenship \_\_\_\_\_  
 Corporation Citizenship France  
 Other \_\_\_\_\_ Citizenship \_\_\_\_\_

If assignee is not domiciled in the United States, a domestic representative designation is attached:  Yes  No  
 (Designations must be a separate document from assignment)

**3. Nature of conveyance:**

Assignment       Merger  
 Security Agreement       Change of Name  
 Other \_\_\_\_\_

**4. Application number(s) or registration number(s) and identification or description of the Trademark.**

A. Trademark Application No.(s) \_\_\_\_\_

B. Trademark Registration No.(s) 789,952

Additional sheet(s) attached?  Yes  No

C. Identification or Description of Trademark(s) (and Filing Date if Application or Registration Number is unknown):

**5. Name & address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:**

Name: Roylance, Abrams, Berdo & Goodman, L.L.P.

Internal Address: \_\_\_\_\_

Street Address: 1300 19th Street, N.W., Suite 600

City: Washington

State: D.C. Zip: 20036

Phone Number: (202) 659-9076

Fax Number: (202) 659-9344

Email Address: \_\_\_\_\_

**6. Total number of applications and registrations involved:** 1

**7. Total fee (37 CFR 2.6(b)(6) & 3.41)** \$ 40.00

Authorized to be charged by credit card  
 Authorized to be charged to deposit account  
 Enclosed

**8. Payment Information:**

a. Credit Card Last 4 Numbers \_\_\_\_\_  
 Expiration Date \_\_\_\_\_

b. Deposit Account Number \_\_\_\_\_  
 Authorized User Name \_\_\_\_\_

**9. Signature:** Lance G. Johnson Signature 3/25/05 Date

Name of Person Signing \_\_\_\_\_

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document: 13

Documents to be recorded (including cover sheet) should be faxed to (703) 306-5995, or mailed to: Mail Stop Assignment Recordation Services, Director of the USPTO, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450

03/29/2005 ECOOPER 00000123 789952

01 FC:0521

(40.00 UP)

TRADEMARK  
REEL: 003140 FRAME: 0940



MITCHELL SPORTS  
S.A. au capital de 26.450.000 Francs  
SIEGE SOCIAL : 396 Rue de la Précision Z.I. des Prés Paris  
74970 MARIGNIER  
324 045 756 RCS BONNEVILLE

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 4 DECEMBRE 2001**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION**

Le 4 décembre 2001 à 11 heures les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur S. HENICK, président du conseil d'administration.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : *Régis Vimal au Montcel*

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 264.500 actions sur les 264.500 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant la totalité des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Est constatée la présence d'un représentant du comité d'entreprise.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence.



Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du conseil d'administration,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolution,
- le projet de statuts refondus.

Le président déclare que les actionnaires et les membres du comité d'entreprise ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code du commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Conversion en Euros du capital social, arrondissement de son montant et augmentation du capital à hauteur de l'écart constaté ;
- Suppression dans les statuts de la mention de la valeur nominale de l'action ;
- Changement de dénomination sociale ;
- Transformation de la société en société par actions simplifiée ;
- Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
- Désignation du président ;
- Effets de la transformation ;
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités ;

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Lecture est ensuite donnée du rapport du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Les représentants du comité d'entreprise déclarent que la transformation de la société en société par actions simplifiée n'entraîne aucune observation particulière.

Les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

### **PREMIERE RESOLUTION : CONVERSION DU CAPITAL EN EURO**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration décide :

- de convertir globalement le capital social s'élevant actuellement à 26.450.000 francs en unité euro par application du taux de conversion (un euro pour 6,55957 francs). Le nouveau capital ressort ainsi à 4.032.276,50592 euros ;
- d'arrondir ce montant au nombre entier d'euro immédiatement supérieur, soit 4.032.277 euros ;
- dans la limite du montant nécessaire à cet arrondissement, de procéder à l'augmentation du capital social, soit une augmentation de 0,49 euros correspondant à 3,24 francs par prélèvement sur le compte de réserve ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION : SUPPRESSION DE LA MENTION STATUTAIRE DE LA VALEUR NOMINALE**

L'assemblée générale, comme conséquence de la transformation et de l'adoption de la résolution qui précède, décide la suppression dans les statuts de la mention du montant nominal de l'action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION - CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE**

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de remplacer la dénomination société actuelle « MITCHELL SPORTS » par « PURE FISHING EUROPE ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION - TRANSFORMATION EN SAS**

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et celui du commissaire aux comptes attestant que les capitaux propres sont d'un montant au moins égal au capital social, l'assemblée générale constate que les conditions légales pour la transformation inscrite à l'ordre du jour sont réunies.

L'assemblée générale, statuant à l'unanimité des actionnaires, décide la transformation de la société en société par actions simplifiée avec effet à compter de ce jour.

Ce changement de forme n'entraîne aucune modification de la durée, du siège social et du montant du capital qui reste divisé en actions inscrites en compte au nom de leurs titulaires actuels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



### CINQUIEME RÉSOLUTION - ADOPTION DES STATUTS

Comme conséquence de la transformation et de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale, connaissance prise du projet de nouveaux statuts dont le texte a été communiqué aux actionnaires, adopte chacun des articles de ces statuts. Elle approuve plus spécialement les stipulations statutaires concernant :

- la cession et la transmission des actions,
- l'organisation de la direction de la société,
- la nature, la forme et les conditions des décisions collectives.

L'assemblée adopte ensuite l'ensemble du texte des nouveaux statuts qui régiront la société sous sa forme nouvelle. Un exemplaire de ces statuts, signé comme le présent procès-verbal, lui demeurera annexé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### SIXIEME RÉSOLUTION - DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, l'assemblée désigne en qualité de président de la société :

Monsieur Steven Titman HENICK  
Demeurant 13, rue Louis Revon - 74000 ANNECY

Cette désignation est faite pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de la décision de l'assemblée générale prise au cours de l'année 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### SEPTIEME RÉSOLUTION - EFFETS DE LA TRANSFORMATION

La transformation sera opposable aux tiers dès l'inscription au registre du commerce et des sociétés des modifications qui en résultent. Toutefois, elle produit immédiatement effet dans les rapports entre les associés et la direction de la société.

Elle met fin aux fonctions d'administrateurs (le cas échéant) et elle emporte, pour le temps écoulé de l'exercice en cours, suppression des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

La transformation reste sans incidence sur les mandats des commissaires aux comptes dont les missions se poursuivront jusqu'à la date de leur expiration normale.

La durée de l'exercice en cours n'est pas modifiée. Les comptes dudit exercice seront établis, contrôlés, communiqués aux associés et soumis à leur approbation dans les conditions prévues aux nouveaux statuts. Le rapport de gestion sera également établi, communiqué et présenté conformément aux dispositions statutaires de la société sous sa forme nouvelle.

Les associés statueront sur ces comptes et ce rapport conformément aux règles édictées par les statuts applicables à la société par actions simplifiée. A cet égard, la transformation est réputée avoir pris effet du premier jour de l'exercice actuellement en cours

**TRADEMARK**

**REEL: 003140 FRAME: 0944**

**HUITIEME RÉSOLUTION - POUVOIRS**

Les décisions de la présente assemblée seront publiées conformément aux textes en vigueur. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au président de la société avec faculté pour lui de déléguer ses pouvoirs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal.

*Stee J. Herud*

*[Signature]*

*[Signature]*

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU R.C.S. EN DATE DU 23/03/1982

No DE REGISTRE DU COMMERCE

R.C.S. BONNEVILLE TGI 324 045 756 No de GESTION 82 B 62

RAISON SOCIALE OU DENOMINATION

PURE FISHING EUROPE

SIGLE

NEANT

NOM COMMERCIAL

MITCHELL

FORME ET CAPITAL

Société par actions simplifiée

AU CAPITAL DE 4 032 277.00 EUR (FIXE)

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

396, RUE DE LA PRECISION - ZI DES PRES PARIS - 74970 MARIGNIER

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

—Président

NOM PATRONYMIQUE : M. CAUCHEFERT

PRENOM(S) : Jean

522, LES TREMBLES - GORGY - 74370 ST MARTIN BELLEVUE

NATIONALITE FRANCAISE

NE(E) LE 28/12/1957 A PARIS 07 (75)

—Commissaire aux comptes titulaire

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU SA

185, AV. CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY SUR SEINE

—Commissaire aux comptes suppléant

SARL B.E.A.S.

7/9, VILLA HOUSSAY - 92200 NEUILLY SUR SEINE

ORIGINE DU FONDS

CREATION

ACTIVITE EXERCEE

LA FABRICATION LA REPRESENTATION ET LE COMMERCE D'ARTICLES DE PECHE ET DE SPORT ET TOUTES LES ACTIVITES ANNEXES ET PLUS GENERALEMENT LA FABRI-CATION LA REPRESENTATION ET LE COMMERCE DE PETITE MECANIQUE.

ENSEIGNE

NEANT

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT

396, RUE DE LA PRECISION - ZI DES PRES PARIS - 74970 MARIGNIER

DATE DE COMMENCEMENT DE L'EXPLOITATION

06/03/1982

R.C.S. BONNEVILLE TGI 324 045 756 No de GESTION 82 B 62

=====

TITRE ET DATE DU JOURNAL D'ANNONCES LEGALES NEANT

-----  
ELECTION DE DOMICILE POUR LES OPPOSITIONS NEANT

## OBJET SOCIAL

L'OBJET SOCIAL N'A PLUS A ETRE DECLARE DANS LA DEMANDE D'IMMATRICULATION ET EST REMPLACE PAR LES ACTIVITES PRINCIPALES DE L'ENTREPRISE. DECRET NO 87-970 DU 03/12/87.

## DUREE DE LA SOCIETE

99 ANS DU 23/03/1982 AU 22/03/2081

-----  
DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL 31/12

## DATE ET NO DE DEPOT DE L'ACTE AU GREFFE

NO 231/82

## TITRE ET DATE DU JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

LE FAUCIGNY, LE 06/03/1982

-----  
MODE D'EXPLOITATION DU FONDS

EXPLOITATION DIRECTE

-----  
ANNEXES

--- MODIFICATIVE DU 19/12/1991 NO 0-3273

Transfert du siége social

ET DU PRINCIPAL (PRECEDEMMENT SIS 30 RUE DE MESSY 74300 CLUSES) A COMPTER DU 01/08/91

--- MODIFICATIVE DU 04/07/1996 NO 1914

Modification autre

FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE MITCHELL FRANCE SA (RCS BONNEVILLE 88 B 286 348.476.466) A COMPTER DU 06/05/96

--- MODIFICATIVE DU 05/09/1997 NO CC-2386

Modification autre

FUSION ABSORPTION DE LA STE MITCHELL DIMA.

--- MODIFICATIVE DU 23/02/2004 NO 0-631

Modification autre

MR STEVEN HENICK PRESIDENT EST PARTANT.

MR CAUCHEFERT JEAN NOUVEAU MEMBRE EST NOMME PRESIDENT.

DATE D'EFFET : 19/12/2003

-----  
OBSERVATIONS

LA CONVERSION DU MONTANT DU CAPITAL DES FRANCS EN EUROS A ETE EFFECTUEE D'OFFICE PAR LE GREFFE EN APPLICATION DU DECRET No 2001-474 DU 30 MAI 2001 : ANCIEN MONTANT : 26 450 000.00 FRF NOUVEAU MONTANT : 4 032 276.51 EUR

-----  
AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

THYEZ - 74300 CLUSES

Obs.: DERNIER ETS ET SIEGE SIS A THYEZ 74300 CLUSES DU 06/03/82 AU 01/08/87 DATE DU TRANSFERT.

DATE DE DEBUT DE L'EXPLOITATION : 06/03/1982

Obs.:

-----  
IMMATRICULATIONS SECONDAIRES

NEANT



R.C.S. BONNEVILLE TGI 324 045 756 No de GESTION 82 B 62

=====
FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 3 PAGES
=====

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

DROIT DE GREFFE (DECRET 86.1098 DU 10 OCTOBRE 1986)

H.T.: 2.02 Eur T.V.A.: 0.40 Eur T.T.C.: 2.42 Eur

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE 09/07/2004

LE GREFFIER:



## Legal Announcements 74

**Fidal** FIDAL  
Law Firm  
3, avenue du Général Brosset  
69160 TASSIN

### MITCHELL SPORTS

A business corporation [société anonyme]  
with capital of FRF 26,450,000  
Corporate headquarters: 396, rue de la Précision  
Z.I. des Prés Paris – 74970 MARIGNIER  
324 045 756 RCS BONNEVILLE

Following a general meeting on July 30, 2001, it was decided to appoint:

- Auditor: DELOITTE TOUCHE TOHMATSU SA, with offices at 185, avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, to replace KPMG, which is stepping down.
- Alternate auditor: SARL B.E.A.S., with offices at 7/9 Villa Houssay 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, to replace Mr. Mac LARTY, who is resigning.

Following a general meeting on December 4, 2001, it was decided:

- To convert the corporate capital into Euros by rounding it off through an increase of FRF 3.24 taken from the reserves, or capital stock totaling EUR 4,032,277.
- To change the company name and to adopt the name: **PURE FISHING EUROPE**.
- To convert the company into a simplified joint-stock company as of the same date, this conversion ending the terms of office of the directors.
- To appoint Mr. Steven Titman HENICK, former chairman of the board of directors, president

Admission to meetings and voting rights: Each shareholder has the right to participate in collective decisions by himself or through another shareholder; each share gives the right to one vote.

Notice

Eco 74 – 230 – 1/11/2002

ECO DES PAYS DE SAVOIE, JANUARY 11, 2002

K BIS model

**EXTRACTED FROM THE REGISTER  
OF COMMERCE AND COMPANIES**

**PRINCIPAL REGISTRATION IN THE R.C.S.** [Register of Commerce and Companies] DATED 3/23/1982

**REGISTER OF COMMERCE NO.**

R.C.S. BONNEVILLE TGI 324 045 756 MANAGEMENT No. 82 B 62

**COMPANY NAME OR CORPORATE NAME**

PURE FISHING EUROPE

**ACRONYM**

NONE

**BUSINESS NAME**

MITCHELL

**FORM AND CAPITAL**

A simplified joint-stock company  
WITH CAPITAL OF EUR 4,032,277.00 (FIXED)

**ADDRESS OF THE CORPORATE HEADQUARTERS**

396, RUE DE LA PRECISION – ZI DES PRES PARIS – 74970 MARIGNIER

**BUSINESS ACTIVITY**

THE MANUFACTURE, REPRESENTATION AND SALE OF FISHING AND SPORTS ITEMS AND ALL RELATED ACTIVITIES AND, MORE GENERALLY, THE MANUFACTURE, REPRESENTATION AND SALE OF LIGHT ENGINEERING PRODUCTS.

**START DATE OF OPERATIONS**

3/6/1982

EXTRACT (CONTINUED)

7/9/2004- FOLIO NO. 2/3

R.C.S. BONNEVILLE TGI 324 045 756 MANAGEMENT No. 82 B 62

---

---

**TERM OF THE COMPANY**

99 YEARS FROM 3/23/1982 TO 3/22/2081

---

---

**ATTACHMENTS**

---- MODIFICATION DATED 12/19/1991 NO. 0-3273

Transfer of the corporate headquarters

AND OF THE PRINCIPAL PLACE OF BUSINESS (PREVIOUSLY LOCATED AT 30 RUE DE MESSY 74300 CLUSES) AS OF 8/1/91

---- MODIFICATION DATED 7/4/1996 NO. 1914

Other modification

TAKEOVER MERGER OF MITCHELL FRANCE SA (RCS BONNEVILLE 88 B 286 348.476.466) AS OF 5/6/96

---- MODIFICATION DATED 9/5/1997 NO. CC-2386

Other modification

TAKEOVER MERGER OF MITCHELL DIMA COMPANY.

---- MODIFICATION DATED 2/23/2004 NO. 0-631

Other modification

MR. STEVEN HENICK, CHAIRMAN, IS LEAVING.

MR. JEAN CAUCHEFERT, NEW BOARD MEMBER, IS NAMED PRESIDENT

EFFECTIVE DATE: 12/19/2003

---

EXTRACT (CONTINUED)

7/9/2004- FOLIO NO. 3/3

R.C.S. BONNEVILLE TGI 324 045 756 MANAGEMENT No. 82 B 62

---

---

END OF THE EXTRACT COMPRISING 3 PAGES

====

ANY MODIFICATION OR FALSIFICATION OF THIS EXTRACT WILL BE SUBJECT TO CRIMINAL PROSECUTION. ONLY THE CLERK IS LEGALLY AUTHORIZED TO ISSUE ORIGINAL SIGNED EXTRACTS. NO REPRODUCTION OF THIS EXTRACT, EVEN IF CERTIFIED TRUE, HAS ANY LEGAL VALUE.

====

COURT CLERK FEE (DECREE 86.1098 OF OCTOBER 10, 1986)

Pre-tax: Eur 2.02 V.A.T.: Eur 0.40 Inclusive: Eur. 2.42

EXTRACT CERTIFIED TRUE AND ISSUED ON 7/9/2004

THE CLERK:

[Round stamp] REGIONAL COURT OF BONNEVILLE/ PO  
BOX 136 74135 BONNEVILLE CEDEX  
[signature]